



PROCÈS-VERBAL

FÉVRIER 2022

Le 2 février 2022 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 février 2022 à 19h30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en vidéoconférence avec enregistrement vocal, le lundi 7 février 2022 à 19h30.

SONT PRÉSENTS : mesdames France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 10 janvier et du 26 janvier 2022 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Soumission Sel Warwick ;
 - Soumission pour équipements du service des incendies ;
 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
 - Représentant auprès de services aux bibliothèques publiques ;
 - Projet en génie civil ;
 - Entente de facturation avec la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy ;

6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande au programme nouvelle naissance ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Offres d'emploi – Deux postes pour le terrain de jeu, et un poste d'adjointe ;
 - Règlement 01-2022 - Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette ;
 - Règlement 02-2022 – Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité ;
 - Règlement 03-2022 – Création comité d'urbanisme ;
 - Règlement 04-2022 – Code d'éthique ;
 - Indemnité de kilométrage ;
 - Formations aux élus ;
 - Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle ;
 - Autorisation de verser le troisième paiement pour le contrat de déneigement ;
9. Varia ;
10. Comptes
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 01-02-2022

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec modification, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JANVIER ET DU 26 JANVIER 2022

Une copie des procès-verbaux du 10 janvier et du 26 janvier 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-02-2022

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-02-2022

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-02-2022 (Soumission Sel Warwick)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission reçue de Sel Warwick pour quatre palettes de chlorure de calcium au montant total de 3,986\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-02-2022 (Soumission pour équipements pour le service des incendies)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Impression Rive-Sud pour des avis de remise au coût de 275\$ et la soumission de l'Arsenal pour une batterie et un coupe pare-brise au montant de 439\$, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-02-2022 (Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 08-01-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 7,000\$;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6,000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même les comptes au Grand livre déterminés pour les dépenses d'élection, tel que budgéter pour 2022 ;

QUE le montant restant pour atteindre le 7,000\$ prévu sera déposé dans le fonds prévu pour élection en 2023 ;

Résolution : 07-02-2022 (Nommer un représentant auprès des services aux Bibliothèques Publiques)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de nommer Mme Sonia Gagné en tant que responsable de la bibliothèque municipale et Mme France Couture, conseillère, en tant que représentante de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la

Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA). Mme France Couture se retire pour la décision. Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution : 08-02-2022 (Projet en génie civil)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités Lac-Frontière, Ste-Apolline-de-Patton et Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désirent présenter un projet de bonification d'une mise en commun en génie civil dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adopté une résolution à ce sujet, et qu'elle reste valide (résolution 10-09-2021)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet bonifié de mise en commun en génie civil, et à assumer une partie des coûts (décrits dans la résolution 10-09-2021);

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

-Le conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet de bonification d'une mise en commun en génie civil dans le cadre de l'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-02-2022 (Entente de facturation avec la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de procéder à une facturation uniforme pour les services d'entraide en incendie entre la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et de Sainte-Apolline-de-Patton. La facturation se fera avec les taux annuels décrétés par la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 10-02-2022 (Demande au programme nouvelle naissance)

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de verser à Mme Myriam Avoine et M. Steeve Laprise la somme de 200 \$ pour la naissance de leur premier enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Éric Langlois mentionne qu'il y aura une rencontre pour le Centre de Plein-Air jeudi le 10 février. Il mentionne également que le site de réservation en ligne est fonctionnel depuis la mi-janvier et que ça fonctionne très bien.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 11-02-2022 (Offres d'emploi – deux postes pour le terrain de jeu et un poste d'adjointe)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'afficher les deux postes pour le terrain de jeu de 2022, et un poste d'adjointe à la direction. Les détails seront affichés dans les offres d'emploi. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-02-2022 (Adoption du règlement 01-2022, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de perception)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Linda Paré, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé le 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de perception ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'adopter le règlement 01-2022, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de perception, sans aucune modification. Adoptée à majorité par les conseillers.

Résolution : 13-02-2022 (Adoption du règlement 02-2022, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2022)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens et services ;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux municipalités de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour les activités ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Katy Dubé, conseillère, qu'un projet de règlement a été déposé le 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens ou services pour le bénéfice retiré de certaines activités de la municipalité, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le règlement 02-2022, règlement décrétant un mode de tarification pour

l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2022, avec quatre modifications : Annexe A : le tarif pour la plastification de document au coût de 2\$, le tarif pour l'extrait du rôle d'évaluation au coût de 0.50\$ la copie. Annexe B : Aucun remplissage de piscine ne sera fait. Annexe C : Les compagnies funéraires devront effectuer le paiement dans les 30 jours suivant la date de la location de la salle. Ils n'auront pas de dépôt à donner pour la réservation de la salle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-02-2022 (Adoption du règlement 03-2022, règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme)

ATTENDU QUE la municipalité est régie par les dispositions du Code *municipal du Québec* ;
ATTENDU QUE le conseil municipal est doté d'un comité consultatif d'urbanisme qui l'aide à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
ATTENDU QU'il est nécessaire de maintenir un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre, entre autres, des décisions sur les demandes de dérogation mineure et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maintenir ce comité ouvert à la participation des citoyens ;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Michel Desjardins, conseiller, qu'un projet de règlement a été déposé le 10 janvier 2022 ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'adopter le règlement 03-2022, règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-02-2022 (Règlement 04-2022 – règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux)

ATTENDU QUE la municipalité est régie par les dispositions du Code *municipal du Québec* ;
ATTENDU QU'un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux doit être mis en place ;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme France Couture, conseillère, qu'un projet de règlement a été déposé le 10 janvier 2022 ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'adopter le règlement 04-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-02-2022 (Indemnité de kilométrage)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de suivre le taux du Conseil du trésor pour augmenter le taux d'indemnité de kilométrage à 0.520\$/km, pour les déplacements de moins de 8,000 km annuellement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-02-2022 (Formation aux élus)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de Mme France Couture, conseillère à la formation « Maîtriser vos dossiers municipaux » du 12 février 2022 et M. Bruno Gagné et Mme France Couture à la formation « Les

rôles et responsabilités des élus-es » du 2 avril 2022. Les formations sont au coût de 230\$ par participant. Mme France Couture se retire de la décision. Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution : 18-02-2022 (Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de confirmer qu'un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle est déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-02-2022 (Autorisation de verser le troisième paiement pour le contrat de déneigement)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 44,840.25\$, ce qui correspond au troisième versement du contrat de déneigement pour la saison 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **VARIA**

Mme Katy Dubé fait une demande pour des achats à faire pour des jeux pour la Rafale.

Résolution : 20-02-2022 (Budget pour les jeux de la rafale)

Il est proposé par m. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'allouer un budget de 500\$ pour l'achat de jeux pour la Rafale. Adoptée à la majorité des conseillers

Mme France Couture fait une demande de 250\$ pour organiser une activité hivernale le 6 mars prochain.

Résolution : 21-02-2022 (Budget pour les jeux de la rafale)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'allouer un montant de 250\$ pour le financement des activités hivernales qui seront organisées cette année. Adoptée à la majorité des conseillers.

M. Michel Desjardins demande un suivi avec un accrochage qui a eu lieu avec notre déneigeur. Le suivi se fera dans la semaine.

M. Mathieu Therrien fait mention qu'il y a eu un appel qui a été fait pour les pinces de désincarcération, et que c'est le service de Saint-Pamphile qui a été appelé pour nous desservir. Il fera un suivi pour comprendre la situation. Il mentionne aussi qu'il y aura un radio à changer dans l'autopompe. Il le fera réparer.

M. Éric Langlois demande à quel moment le puits sera creusé au 385 Rte Principal. Le puits sera creusé mardi le 8 février. Il demande s'il y a eu d'autre plainte avec le déneigeur.

Mme Linda Paré demande si le dossier de l'isolation du garage avance. On lui donne un suivi en mentionnant qu'on aura plus d'information lors de la prochaine séance de travail. Elle demande si on peut lancer un appel à tous pour obtenir des jeux usagés pour la Rafale.

10. COMPTES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Total des salaires du 9 janvier au 15 février 2022 18,725.03 \$

M. Mathieu Therrien demande si le compte de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard incluait deux ou trois comptes. On lui mentionne que ce sont les comptes pour toute l'année.

Résolution : 22-02-2022 (comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 85,375.46\$, soient payés, et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à la majorité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public. Aucune question.

M. Bruno Gagné mentionne qu'on lui a dit en réunion du conseil d'établissement qu'il y a eu des déplacements en motoneige qui ont été faits au travers des modules de jeux de l'École primaire de Ste-Apolline-de-Patton. Le conseil veut qu'on fasse un mot pour faire attention aux modules et installer des pancartes et des cônes pour qu'elles soient visibles.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 23-02-2022 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et greff.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
